



Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 7 décembre 2018

2^{ème} Commission

N° CP-2018-11-2-1

Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

DEAA – service attractivité des territoires

PROLONGATION DU DELAI DE VALIDITE D'UNE SUBVENTION ACCORDEE A MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION POUR LA REALISATION DU PROJET DE NOUVELLE BIBLIOTHEQUE LEARNING CENTER DANS LE CADRE DU CONTRAT DE PROJETS ETAT/REGION 2007/2013

Résumé : Il est proposé de proroger jusqu'au 1er juillet 2020 la durée de validité d'une subvention d'un montant de 2 896 545 € accordée lors de la Commission permanente du 22 mai 2015 à Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) pour la construction de la nouvelle bibliothèque universitaire dénommée "Learning Center" sur le campus de l'Université de Haute-Alsace.

Il est également demandé d'approuver et d'autoriser la Présidente à signer l'avenant n°1 à la convention de financement du 1er juillet 2015.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire et Tourisme en date du 30 novembre 2018.

Éléments de contexte

Dans le cadre du Contrat de Projets Etat/Région 2007-2013, le Département a, lors de sa séance du 4 décembre 2014, accordé une subvention de 2 927 140 € à Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) pour la construction de la nouvelle bibliothèque universitaire – Learning Center sur le campus de l'Université de Haute-Alsace (UHA) à MULHOUSE pour un coût total de 13 800 000 € TTC.

Suite à une actualisation du taux du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) au 1^{er} janvier 2015, le plan de financement de l'opération a été rectifié et le montant de l'aide sollicitée par m2A au Département s'est finalement élevé à 2 896 545 €. Ce nouveau montant a été alloué à m2A lors de la Commission permanente du 22 mai 2015.

La convention de financement tripartite (Département du Haut-Rhin – m2A – Région Alsace) y afférente a été signée le 1^{er} juillet 2015.

Le plan de financement se décline comme suit :

Etat	3 410 000 €
Région Alsace	2 896 545 €
Département du Haut-Rhin	2 896 545 €
Mulhouse Alsace Agglomération	4 596 910 € dont 1 700 365 € FCTVA
Total	13 800 000 €

Rappel du règlement financier départemental

Le règlement financier prévoit que la durée de validité des aides accordées est de deux ans à compter de la notification pour les subventions dont le montant est inférieur à 10 000 € et de trois ans dans les autres cas. Si les pièces justificatives n'ont été produites dans ces délais, les soldes sont annulés d'office.

Cependant, une délibération peut être adoptée par la Commission permanente pour prolonger la durée de validité des aides, sous réserve d'un avis motivé justifiant le dépassement.

Proposition

Compte tenu de l'architecture atypique et complexe de l'ouvrage et du retard pris dans la réalisation des travaux, m2A n'est pas en capacité de transmettre les éléments permettant le versement du solde des subventions dans les délais impartis, prévus par le règlement financier départemental et stipulés dans la convention de financement tripartite du 1^{er} juillet 2015. Elle sollicite le Département et la Région afin d'obtenir une prorogation de la durée de validité des aides jusqu'au 1^{er} juillet 2020. Cette prolongation devra être formalisée dans le cadre d'un avenant à ladite convention.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- de proroger jusqu'au 1^{er} juillet 2020 la durée de validité de la subvention d'un montant de 2 896 545 € attribuée à Mulhouse Alsace Agglomération pour la réalisation de la nouvelle bibliothèque dénommée « Learning Center » sur le campus de l'Université de Haute-Alsace (UHA) à MULHOUSE dans le cadre du Contrat de Projets Etat/Région 2007/2013,
- d'approuver et de m'autoriser à signer l'avenant n°1 à la convention de financement tripartite (Département du Haut-Rhin – Mulhouse Alsace Agglomération – Région) du 1^{er} juillet 2015 pour la construction du Learning Center sur le campus de l'Université de Haute-Alsace (UHA) à MULHOUSE dans le cadre du Contrat de Projets Etat/Région 2007/2013, avenant joint en annexe au présent rapport,

- de prélever les crédits correspondants sur le programme F225, chapitre 204, fonction 23, nature 204142, code programme 2772, service 108. La subvention sera versée conformément aux modalités prévues par la convention de financement du 1^{er} juillet 2015.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT